



CONTACT

Le journal de Crozet - Septembre 2021 - N°65

L'alpage du Bévy

Notre montagne

L'électricité à Crozet
Êtes-vous au courant ?

Et aussi :
L'édito de Mme la Maire
Nos Pompiers
Les travaux en cours
La fin d'année scolaire
Les infos pratiques

ÉDITO

Après cette longue période d'incertitudes et un été capricieux, la rentrée est arrivée avec son lot de bonnes résolutions et de projets. Les élèves ont retrouvé leur école en partie repeinte et une cour remise à neuf. La restauration scolaire a été confiée à un nouveau prestataire suite au marché public lancé au printemps.

Respecter les gestes barrières reste d'actualité mais l'espoir de sortir de cette crise sanitaire renaît avec la vaccination qui nous permet aujourd'hui de pouvoir à nouveau organiser des manifestations, nous réunir, déjeuner au restaurant ou assister à un spectacle. Nos entreprises, notamment de restauration et de tourisme, retrouvent leur clientèle. Se vacciner est un acte de civisme pour protéger les plus faibles et relancer l'économie.

En termes de projets, la municipalité lance une large réflexion sur le devenir de l'alpage du Bévy en collaboration avec les instances concernées, Parc Naturel du Haut-Jura, Réserve Naturelle et Société d'Economie Montagnarde de l'Ain. Si certains d'entre vous sont, comme nous, passionnés par ce

pan de montagne qu'ils se fassent connaître. Nous les tiendrons informés de l'avancée des nécessaires et incontournables études à mettre en place avant de pouvoir prendre des décisions.

Je vous invite à vous rendre sur le nouveau site internet de la commune, site revu et ré-actualisé par la commission communication en collaboration avec le CRI (Centre de Ressources Informatiques de Pays de Gex Agglo). L'accueil de la mairie fait également peau neuve en ce mois septembre et nous reprenons nos permanences d'élus où vous pouvez nous rencontrer chaque samedi entre 10h à 12h.



Bonne rentrée à tous.

Votre Maire,
Martine Jouannet

LES ÉCHOS DU CONSEIL

6 AVRIL 2021

- **Fixe** les taux d'imposition communaux : Foncier bâti 22.24 % (8.27 % Commune + 13.97 % département – foncier non bâti : 47,57 %

- **Adopte** le budget VTT 2021 : Fonctionnement dépenses et recettes : 116 563.77€ - Investissement : dépenses : 37 000€ - recettes 109 315.45€

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts d'un montant de 706 850.00€ et de 100 905.00€ souscrits par la société HLM Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'achat de 12 logements en vue de leur mise en location

- **Adopte** le principe de lancer une procédure de délégation de service publique pour la gestion du centre de loisirs de Crozet,

- **Constitue** la commission de délégation de service public et nomme titulaires Mme MOSTEIRO Odile, M.LEQUIN Didier et M.CHANEL Michel et suppléants M. NOUVELLE Philippe, M.LACHAUX Patrice et Mme REBOUL SALZE Sophie

- **Décide** de maintenir la semaine de 4 jours à l'école à partir de la rentrée 2021

- **Attribue** les subventions annuelles aux associations crozatis et extérieures pour un montant total de 16 280€

1^{er} JUIN 2021

- **Désigne** par tirage au sort 6 électeurs qui pourront être amenés à être jurés d'assises en 2022

- **Passe** une convention avec les communes d'Ornex, Echevex et Saint-Jean de Gonville pour l'acquisition et la gestion du matériel d'établissement des poteaux incendie

- **Acquiert** une parcelle de terrain jouxtant l'aire de jeux et le skate park appartenant à Madame D'Angelo d'une surface de 409 m² pour un montant de 2045€

- **Rachète** une cuisine intégrée pour un montant de 1000 € à Monsieur Demolis suite à la cessation de sa location d'un appartement communal situé dans l'ancienne Cure

- **Approuve** l'ajout de deux communes, Chevy et Sergy dans le groupement de commandes du Sud Gessien auquel Crozet a adhéré en mars dernier

- **Modifie** le règlement de la salle des fêtes et fixe les nouveaux tarifs de location

- **Met** à disposition du CCAS un logement communal au titre de logement de secours

- **Attribue** des subventions aux associations Croix Rouge, Accueil gessien et APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) pour un montant total de 700€

- **Approuve** le programme d'enfouissement des réseaux présenté par le SIEA pour le chemin du Peillon. Restent à la charge de la commune 47 280€ pour l'électrification rurale, 5580€ pour le génie civil telecom et 16 506.72€ pour l'éclairage public.

- **Approuve** le programme d'alimentation électrique des 12 lots du programme de construction chemin de Farreu pour un montant de 43 750 €.

6 JUILLET 2021

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 390 595€ souscrit par la société HLM Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'achat de deux logements dans le programme en Farreu en vue de leur mise en location

- **Attribue** le marché de la restauration scolaire à l'entreprise SHCB suite à la décision de la commission d'appel d'offres

- **Prend** en charge une partie des frais de formation BAFA d'un agent contractuel de la commune à hauteur de 445€.



Une année PARTICULIÈRE !

Malgré une année 2020 compliquée, nous avons su nous adapter. Avec les recommandations du SDIS, nous avons pris les précautions nécessaires afin de vous et nous protéger.

Nous avons géré environ 80 interventions pour l'année 2020, pour la majorité du secours à la personne, des feux, accidents de la route, sauvetages d'animaux, destructions de nids de guêpes. Pour ce premier semestre de 2021, nous sommes à environ 33 interventions.

Aucune manifestation réalisée, mais, nous avons réalisé la vente de nos calendriers sur 4 samedis, afin de garder la tradition du Calendrier des Pompiers. Merci d'avoir répondu présent.

Cette année encore, les contraintes sanitaires ne nous permettent pas la réalisation de nos projets mais, nous faisons face, et gardons le moral !

Et, bientôt viendra le temps des retrouvailles et des moments conviviaux.

Nous vous remercions pour votre soutien.

LE CPINI DE CROZET RECRUTE,

hommes ou femmes vous pouvez en complément de votre activité professionnelle, devenir Sapeur pompier volontaire sous réserve de remplir certaines conditions.

Vous pouvez aussi commencer en tant que Jeune Sapeur Pompier, en intégrant le collège de Peron grâce à leur section JSP.

Ou, alors vous présenter dans un Centre de Secours à 16 ans.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE CHEF DE CORPS VIA LA MAIRIE.

14 juillet 2021

Bravant la pluie l'équipe municipale menée par Mme Mosteiro a célébré la cérémonie du 14 juillet en présence de nombreux crozatis.

Le premier verre de l'amitié de ce mandat a été offert sur le parvis de la mairie ! Les festivités ayant été annulées par les organisateurs, le traditionnel feu d'artifice réunissant les fusées de 2020 et 2021 a pu être tiré le 21 août.



TRANSPORT À LA DEMANDE pour raison médicale

Le CCAS (centre communal d'action sociale) de Crozet a décidé d'améliorer le quotidien des Crozatis ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens vers des centres hospitaliers, cabinets médicaux et paramédicaux.

Dès le premier juillet a été mis en place un transport à la demande pour raison médicale.

Ce service vient en complément des transports médicalisés pris en charge par la CPAM.

En cas d'absence de moyen de transport, d'incapacité de conduire, dans un rayon de 70 km, pour toute personne habitant Crozet, sans condition d'âge, le taxi de Villeneuve pourra vous accompagner à votre Rendez-vous.

L'inscription doit se faire en mairie une semaine avant la date du transport en fournissant un justificatif du rendez-vous concerné. Une participation financière du CCAS est possible en fonction du revenu fiscal de référence.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INSCRIPTION :

Tél. Mairie : 04-50-41-02-46
Courriel : accueil@crozet.fr
Courrier : Mairie- CCAS Place de la mairie 01170 Crozet

LES TRAVAUX de l'été

Lors de cet été, divers travaux du programme de 2021 ont pu être commencés ou totalement réalisés. En voici quelques photos.

Voiries et réseaux

Avant la réfection des trottoirs et de la voirie du premier tronçon de la rue des Longets et de l'impasse Jules Verne qui ont lieu ce mois, la Régie des Eaux Gessiennes a procédé à la vérification des raccordements à l'eau potable et aux réseaux d'eaux usées et pluviales. Le premier tronçon a été réalisé cet été. Coût à la charge de la régie.



Réfection peintures à l'école



Les couloirs de l'élémentaire et un des halls de la maternelle ont été repeints. Coût des travaux : 5 730€

Goudronnage

La partie la plus ancienne de la cour de l'école a été refaite cet été. Afin de protéger l'arbre, un liquidambar, un banc circulaire sera prochainement installé. Coût : 32 306€ hors banc.



Aire de jeux

L'aire de jeux du Marais est ouverte depuis quelques semaines. Réalisée par les services techniques de la commune, nous avons pu ainsi ré-installer les jeux de l'ancienne aire du parking de l'école. Coût : moins de 10 000€ heures des agents comprises.



Travaux tennis

Dans le cadre du bonus relance de la Région AURA, la commune a bénéficié d'une subvention de 18 950 € pour la rénovation des sols des deux terrains de tennis pour un coût total de 45 480€.



Route d'Harée

Le fossé reconstruit le long de la voie verte était bien fleuri cet été. En revanche, la bande de plantations côté route a subi de graves dommages en raison d'une météo capricieuse. Les plants seront remplacés cet automne ainsi que l'arbre qui a été déraciné au croisement du chemin des Curtils. L'aménagement de la voie verte sera ainsi terminé.



BIBLIOTHÈQUE

Horaire de la bibliothèque

LUNDI : 16h-19h

MERCREDI: 9h30-11h30

VENDREDI: 15h00-18h00

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE À L'ENTRÉE

Sans Pass sanitaire, n'hésitez pas à faire une réservation sur le catalogue en ligne <https://bibliotheque-crozet.fr/>, nous organiserons un Click & Collect

Entrée et sortie par l'entrée principale de la Bibliothèque sur le parking de l'école

Pour retrouver toutes les infos de la bibliothèque : www.bibliotheque-crozet.fr/

L'ÉLECTRICITÉ À CROZET, êtes-vous au courant ?

La commune de Crozet approvisionnée à 100% en électricité verte HVE
L'approvisionnement en électricité de la commune de Crozet (123 000 kWh annuel) est maintenant 100% en énergie renouvelable HVE (Haute Valeur Environnementale).

Dans le dernier Crozet Contact, nous vous expliquions les engagements pris par votre commune et comment ces engagements seraient déclinés en action concrète. Voici un extrait du dernier article :

Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)

Nous souhaitons adopter un schéma de commandes publiques responsables en privilégiant les approvisionnements locaux, avec des bilans carbone faibles. Nous sommes engagés dans un groupement d'achat avec les communes du Sud gessien et serons vigilants sur les points cités ci-dessus.

Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public

Nous avons adhéré au Conseil en Énergie Partagée du SIEA (Syndicat d'Électricité de l'Ain) afin d'auditer les bâtiments communaux et réaliser les investissements nécessaires pour une meilleure efficacité énergétique. Nous avons fait le choix de passer la consommation de la commune à au moins 50% en énergie verte par le biais du groupement d'achat du SIEA. Nous réfléchissons également à installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux.

La commune de Crozet achète son électricité, c'est-à-dire 123 000 kWh par le biais du SIEA (Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Ain, qui regroupe toutes les communes de l'Ain).

Le SIEA propose trois niveaux tarifaires pour la fourniture d'électricité des communes adhérentes :

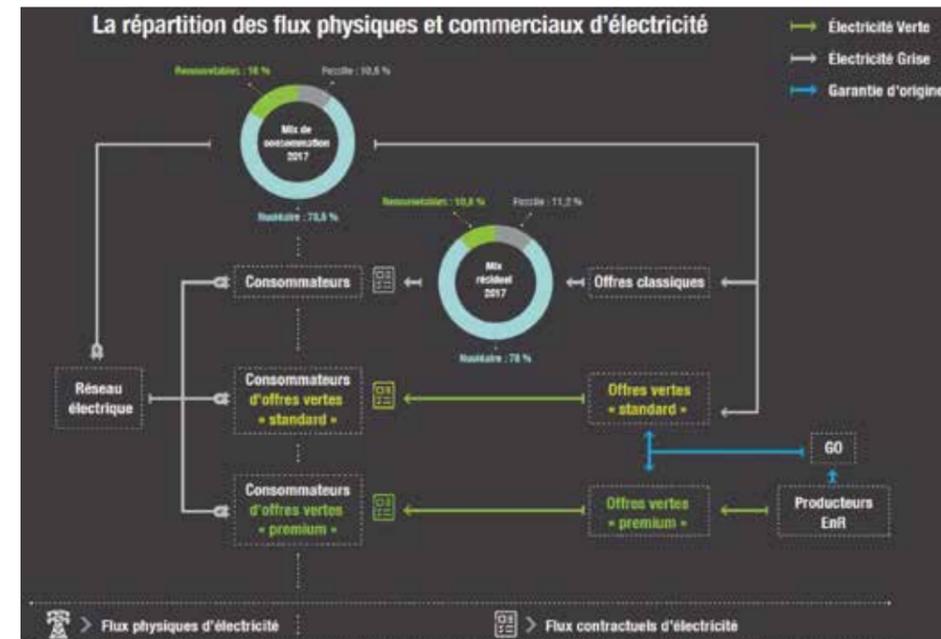
- Offre classique 0% EnR (0% Énergie Renouvelable) ;
- Offre verte standard 100% EnR avec surcoût de garantie d'origine : les fournisseurs achètent dans ce cas, séparément l'électricité (qui peut donc être à base d'énergie fossile) et les GO (garanties d'origine renouvelable). En effet, la seule obligation légale d'un fournisseur « vert » est d'acheter une quantité de GO égale à la consommation de son client, GO qu'il peut acheter auprès d'installations EnR situées en France ou dans l'Union Européenne ;
- Offre verte premium Haute Valeur Environnementale (HVE) : les fournisseurs sont obligés d'acheter conjointement l'électricité et la GO auprès des mêmes producteurs (en majorité des installations hydroélectriques françaises). Ces offres vertes HVE dites « premium » proposent ainsi de meilleures conditions de rémunération aux producteurs d'électricité à base d'EnR (via des contrats de long terme), contribuant ainsi à la pérennisation des installations. (Source : ADEME – avis de l'ADEME offres vertes – décembre 2018).

GARANTIE D'ORIGINE RENOUELABLE (GO) :

Certificat de production d'électricité verte. Certificat officiel électronique émis par un organisme indépendant, la **garantie d'origine** vise à prouver au client final qu'un pourcentage choisi de sa consommation d'électricité est réinjecté dans le réseau sous forme d'électricité verte.

Au 30/06/2021, la commune est passée en électricité HVE, conformément à nos engagements de campagne.

A noter que les fournisseurs d'électricité, même pour les particuliers, proposent en général ces trois mêmes gammes d'électricité.



Source : ADEME – avis de l'ADEME offres vertes – décembre 2018

Décomposition de la facture d'approvisionnement pour Crozet

La commune de Crozet consomme 123 258 kWh par an. Cette électricité est acheminée en 10 points de livraison.

La facture, grossièrement, se décompose en

- prix du kWh (1/3),
- taxes : TVA, CEE, CCSPE, contribution tarifaire retraite... (1/3)
- acheminement (ENEDIS) (1/3)

Les différents tarifs étudiés n'influencent que sur le prix du kWh.

	COÛT ANNUEL (BASE 124 MWH)
Tarif offre verte standard 100% ENR avec surcoût de garantie d'origine	20 338 €
Tarif Offre verte premium Haute Valeur Environnementale (HVE)	23 666 €
Augmentation de la facture globale	3300 €

Et cette augmentation de tarif d'électricité pourrait être compensée par l'extinction nocturne de l'éclairage public pour lequel vous avez voté !

La commune va éteindre l'éclairage public de 23h à 6h

Nous vous avons consultés via INTRAMUROS, le site internet et par le biais du Crozet Contact sur la possibilité d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 6h. Vous avez près de 400 à répondre et nous vous en remercions. Vous vous êtes majoritairement prononcés en faveur de l'extinction (72% pour) et nous allons donc mettre en œuvre rapidement ce souhait sous la forme d'une période d'essai.

6 BONNES RAISONS POUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT :

1. Réaliser des économies budgétaires (en éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.)
2. Limiter la consommation d'énergie
3. Protéger la biodiversité (Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore.)

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine « l'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.»

5. Préserver le ciel nocturne (Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.)

BON À SAVOIR :

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour.

Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

Nous prévoyons de construire un bâtiment pour le stockage des matériels et machines des services techniques en bas de la Route de la Télécabine, dans le prolongement du bâtiment des services techniques.

Il est envisagé de faire installer des panneaux sur le toit de ce bâtiment et peut être également sur les bâtiments communaux voisins.

La production pourrait approcher 40 000 kWh, ce qui correspond à la consommation en électricité de 9 foyers.

Ces panneaux pourraient produire pendant 30-35 ans avant d'être recyclés. Aujourd'hui, les principaux fabricants garantissent une baisse de puissance maximale de l'ordre de 20% sur 20 ou 25 ans mais le recul nous montre que la baisse est nettement inférieure (environ 9%).

L'alpage DU BÉVY

L'alpage du Bévy surplombe le bassin lémanique avec en toile de fond le massif du Mont-Blanc. La vue est imprenable !



En plein cœur de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura et du site Natura 2000 des « Crêts du Haut-Jura », l'alpage est partie intégrante du Parc Naturel Régional du Haut Jura. À cheval sur Crozet et Echenevex, il s'étale sur 205 hectares (dont 170 hectares pâturables) entre 1260 mètres d'altitude et 1680 mètres, au point le plus haut de la falaise. Sur les hauteurs se trouve le sentier de grande randonnée GR9, dénommé le « Balcon du Léman », où culmine le 4^{ème} plus haut sommet du massif du Jura, le Colomby de Gex. Sa topographie diversifiée - avec la présence de zones boisées, d'éboulis, de falaises ou de résurgences de sources d'eau - confèrent au Bévy une grande diversité floristique et faunistique. Le pâturage est un site de chasse pour l'aigle royal et de nombreux faucons crécerelles, qui nichent dans les barres rocheuses et se nourrissent de rongeurs. Le chamois est également très présent, rapide et agile, il est parfaitement adapté au terrain escarpé.



Depuis 2012, l'alpage et le chalet sont la propriété de la commune de Crozet. Le chalet, de construction traditionnelle, date du début du siècle dernier. Sa superficie au sol est de 200 m², avec une partie habitation pour l'alpagiste et une partie étable pour le stockage de matériels. L'accès à l'alpage se fait depuis Crozet en empruntant la route du Col puis en suivant la route forestière (environ une heure trente de marche depuis le parking). L'accès est réglementé par la Réserve Naturelle du Haut-Jura et une autorisation est nécessaire pour les véhicules motorisés (4x4).

Depuis une vingtaine d'années, l'alpage du Bévy est mis en valeur par l'exploitation de Mr Philippe et Albert Reygrobbellet demeurant à Flies. Entre 40 à 90 vaches et génisses de races variées, Salers, Montbéliardes, Limousines y sont estivées chaque année. L'alpage dispose d'un fort



potentiel agricole, mais il est sous-pâturé en raison des réserves d'eau insuffisantes et l'embroussaillage commence à se développer dans certains secteurs.

La municipalité de Crozet souhaite qu'une réflexion soit menée sur la pérennisation de l'activité pastorale et la restauration du chalet, tout en tenant compte de l'enjeu environnemental de cet alpage. L'intégralité de la zone a été visitée ce 21 Juillet 2021 par Madame la maire, des conseillers et des accompagnateurs de la commune accompagnés par des représentants de la Réserve Naturelle, du Parc Régional ainsi que de la Société Montagnarde de l'Ain.

De multiples aménagements possibles ont été évoqués, comme des travaux d'amélioration de la piste d'accès, de l'abreuvement du troupeau, du stockage de l'eau, ou encore des clôtures. Le chalet pourrait aussi servir de refuge pour les randonneurs de passage, son exposition et sa vue exceptionnelle lui conférant un

caractère unique. Des études seront prochainement menées sur la restauration du chalet à la fois pour l'accueil des personnes, pour la partie habitation de l'alpagiste comme pour la zone de stockage de matériel.

Tous les travaux devront ultérieurement faire l'objet de procédures administratives et environnementales complémentaires (autorisation de la Réserve, DREAL, études écologiques, incidences Natura 2000, etc) et des demandes de subvention pourraient être déposées auprès du Département, la Région et l'Europe via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'objectif de la Municipalité est de préserver ce lieu d'exception tout en promouvant une gestion durable de l'alpage par le maintien de l'activité pastorale, la valorisation touristique et la protection de l'espace et de sa biodiversité.

NOTRE montagne

Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir profiter de la beauté, de la quiétude et des pistes et sentiers qu'offre le massif du Jura.

C'est particulièrement vrai à Crozet où l'accès aux crêtes est facilité par le Télécabine et la route du Col. Parallèlement, il ne fait aucun doute que l'immense majorité des habitants de la région, et notamment les crozatis, souhaite la préservation de cet environnement montagnard.

Celui-ci est fragile et l'accroissement de sa fréquentation nécessite l'observation des règles en place.

Ces règles servent non seulement à protéger le milieu naturel, notamment dans la Réserve, mais elles permettent aussi d'éviter les conflits potentiels qui peuvent survenir entre les différents usagers.

En effet, outre les activités de loisirs et la protection de la nature, notre montagne est une zone d'activités agricoles traditionnelles (pastoralisme, sylviculture) qui a façonné ses paysages et que nous voulons aussi soutenir.

Or il apparaît que l'engouement pour les activités de loisirs auquel nous assistons donne lieu à des excès, notamment en matière de circulation, qui nécessitent de préciser quelques limitations :

Véhicules motorisés

- Tout d'abord, il convient de rappeler à leurs propriétaires que la circulation des véhicules à moteur terrestres (motocross, quads,...) non homologués, donc non immatriculés, est interdite sur les routes, voies et chemins publics (art. L321.1.1 et suivants du code de la route). Toute infraction est punie d'une contravention de 5^{ème} classe et de la confiscation du véhicule. Leur usage est par contre autorisé sur une propriété privée ou sur un terrain qui a reçu une autorisation préfectorale. Nous invitons donc nos amis amateurs de motocross à profiter de l'aire qui leur est réservée en dessous du Jiva Hill.

- Les véhicules à moteur terrestres homologués et immatriculés sont, quant à eux, autorisés sur les routes, voies et chemins ouverts à la circulation automobile.

Pour information, sur notre versant du massif, **seule la route forestière est ouverte à la circulation des véhicules à moteur**. La piste carrossable qui mène au Col de Crozet leur est strictement interdite (car partie intégrante de la Réserve Naturelle), sauf autorisation expresse. Il en va de même pour tous les chemins, pistes, sentiers et autres voies de débordage.

A noter : les vélos à assistance électrique ne sont pas considérés comme des véhicules terrestres à moteurs d'un point de vue juridique et entrent donc dans la catégorie suivante :

VTT / vélos

- Hors Réserve Naturelle : pas de restrictions légales. Toutefois afin d'éviter les conflits d'usages avec les piétons, la municipalité travaille avec Pays de Gex Agglo et avec les associations intéressées à la mise en place de pistes dédiées et protégées et d'une signalétique incitative. Nous invitons les différents usagers à suivre cette signalétique dans un esprit de respect et de tolérance.
- Dans la Réserve Naturelle : suivre les plans de circulation imposés par la Réserve (www.rnn-hautechainedujura.fr).

Week-end SALSA



L'Office du Tourisme du Pays de Gex a organisé le week-end du 9 et 10 juillet un week-end Salsa sur les Monts Jura et sous le chapiteau du village. Durant ces deux jours des groupes de danseurs professionnels se sont produits et ont proposé des initiations gratuites auxquelles de nombreux gessiens ont participé.

Le Café SÉNIORS

Le Jeudi 8 Juillet, par une après-midi pluvieuse, a eu lieu, le premier « Café Jeux Séniors », à la salle des fêtes.

Qu'est-ce que c'est ?

La Méthode MAIA (méthode d'actions pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) associe tous les acteurs dans l'accompagnement des personnes de plus de 60 ans. Elle fait appel à plusieurs maillons, dont les mairies.

Crozet a choisi d'adhérer au groupe "les seniors en lien" organisé par la MAIA 01 Est et d'accueillir un "café jeux Senior".

Pour animer cet atelier, le CCAS s'est associé à la ludothèque du Centre socio culturel « Les Libellules » de Gex.



Ce rendez-vous a permis de mettre en place des grands jeux en bois et des jeux de société. Accompagnés par deux animatrices professionnelles, jeunes et moins jeunes se sont vite pris au jeu ! En témoignent les nombreux éclats de rire des participants ! Ainsi les élus et membres du CCAS, ont passés une après-midi très sympathique à jouer, boire le café, manger de la papette et reprendre contact avec les aînés de notre commune.

Nous espérons pouvoir renouveler l'opération avec plus de participants.

Merci aux intervenantes du Centre des Libellules, au Club des Aînés de Crozet, au CCAS.

Cottin Véronique, Lachaux Laurie



Du côté de L'ÉCOLE

Le printemps 2021 a été marqué par plusieurs activités au sein de l'école des Chardons Bleus, montrant ainsi que la situation sanitaire s'améliore. Ainsi, les enfants ont effectué deux magnifiques fresques dans la cour, sur les conseils avisés de Carolina. Ils ont aussi pu pratiquer le tennis sur les courts flambant neufs, défiler pour le carnaval au mois de juin ou effectuer des sorties scolaires, notamment au lac Genin.



Afin de fêter la fin de l'année scolaire, le Sou des Ecoles a organisé le 2 juillet une soirée festive où chacun a pu profiter de se retrouver après cette année scolaire où il a été bien compliqué d'organiser des manifestations. Le soleil et la bonne humeur était de la partie et les parents ont apprécié le flashmob proposé par les enseignantes auquel la plupart des élèves ont participé avant de « s'éclater » dans les châteaux gonflables loués pour l'occasion.

En Juillet, les scoubidoues ont accueilli de nombreux enfants pour leur offrir des activités variées et quelques nuits sous tente.



Parc attraction structures gonflables

Impossible de ne pas les voir ! De mi-juillet à fin août, la mairie a autorisé la société Lasa Sport et Jeux à installer ses structures gonflables à côté du chapiteau : toboggan géant, radar de vitesse, château, terrain de tennis ou baby foot ont fait le bonheur des enfants.



Le splendide feu d'artifice du 14 juillet à eu lieu le 21 août

HORAIRES ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi 13h30-17h30
 Mardi 08h00-12h00
 Mercredi 08h00-12h00/13h30-17h30
 Jeudi 08h00-12h00
 Vendredi 08h00-12h00

Tél.: 04 50 41 02 46

Place de la Mairie - 01170 CROZET

Mail : accueil@crozet.fr / www.crozet.fr

PERMANENCE DES ÉLUS LES SAMEDIS DE 10H A 12H

Samedi 4 septembre

Martine JOUANNET / Sofia VALLECORSA

Samedi 11 septembre

Philippe NOUVELLE / Bernard LESEGRETAIN

Samedi 18 septembre

Véronique COTTIN / Jérôme DU BOIS

Samedi 2 octobre

Didier LEQUIN / Luc POURRIER

Samedi 9 octobre

Sophie REBOUL SALZE / Amely GOLLIET

Samedi 16 octobre

Martine JOUANNET / Michel CHANEL

Samedi 23 octobre

Odile MOSTEIRO / Petra DELCOUR

Samedi 30 octobre

Philippe NOUVELLE / André BAGUET

Samedi 6 novembre

Emmanuel GATTONE / Laurie LACHAUX

Samedi 13 novembre

Véronique COTTIN / Patrice LACHAUX

Samedi 20 novembre

Didier LEQUIN / Kathy POMMES

Samedi 26 novembre

Sophie REBOUL SALZE / Sofia VALLECORSA

Samedi 4 décembre

Martine JOUANNET / Bernard LESEGRETAIN

Samedi 11 décembre

Odile MOSTEIRO / Judith SLADE

HÔPITAUX

Centre hospitalier Ancey Genevois

• site d'Ancey (Metz-Tessy) : 04 50 63 63 64

• site de Saint-Julien-en-Genevois :

04 50 49 65 65

Centre hospitalier Alpes Léman

CONTAMINE SUR ARVE - 04 50 82 20 00

Hôpital privé Pays de Savoie

ANNEMASSE - 08 26 30 00 74

Hôpitaux Universitaires

GENÈVE - 00 41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour

MEYRIN - 00 41 22 719 61 11

URGENCES

Pompiers Composez le 18

Médecin de garde Composez le 15

Gendarmerie 04 50 42 12 01 (ou composez le 17)

Pharmacie de garde la plus proche

3237 (n°Audiotel 24h/24 - 0,34€ TTC/min)



VENEZ CHERCHER LE LIVRE DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT NÉ EN 2019 OU 2020

à la bibliothèque municipale de Crozet :

Samedi 16 Octobre 2021 à 10h ou

Mercredi 27 Octobre à 10h

Sur inscription à la bibliothèque ou en envoyant un mail à bibliotheque@crozet.fr

AGENDA

26 septembre : Vide greniers

du 1^{er} au 3 octobre : exposition de l'Association Arts et Culture à la salle des Fêtes

2 octobre : Nettoyage d'automne de la commune



Rendez-vous à 9h30 devant la mairie
 Fin de la collecte vers 12h00.

La mairie fournit les sacs et les pinces à déchets



11 novembre : célébration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale

VIDE-GRENIER DE CROZET

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021



5 euros les 1 mètres

Remboursement des frais d'inscription si annulation due au COVID (arrêté municipal ou préfectoral)

PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE DU 4 AU 22 SEPTEMBRE
 - LES MARCHÉS 8, 15, 22 SEPTEMBRE DE 16H À 17H
 - LES SAMEDIS 4, 11, 18 SEPTEMBRE DE 9H À 12H

SALLE DE ROSSILLON (DÉBUT DU CHEMIN DE LA PÈRE, À CÔTÉ DU TERRAIN DE FOOTBALL)

POUR TOUTE INFORMATION : soudecrozet@gmail.com

Co-organisation: Club des Aînés de Crozet, Les Amis de l'Orgue, Ski Club Crozet, Soc des écoles Crozet, Les Scoutistes

État civil

NAISSANCES

Marius BOHN le 24/03/2021

Elaïa VENEL le 03/06/2021

Charlie FRIGOUT le 06/06/2021

MARIAGE ET PACS

Priyangan SANTHAKUMARAN et

Grishma MAHÉ le 08/05/2021

Jérémy SPAGNOLO et Léna GIACOMELLI

le 26/06/2021

Erwan BERT et Anais MOURIER le 03/07/2021

DÉCÈS

Suzanne Léonie PATROIX née MARTIN

le 06/07/2021



Nous vous proposons d'utiliser l'application mobile **IntraMuros** pour découvrir les événements, les actualités, les alertes, les lieux à visiter et les services de votre commune.

Téléchargez-la en scannant le QR code ci-contre



CROZET CONTACT - Édité par la Commune de Crozet

Directrice de la publication : Martine Jouannet

Comité de rédaction : Martine Jouannet, Véronique Cottin, Odile Mosteiro,

Sophie Rebol Salze, Emmanuel Gattone, Didier Lequin, Philippe Nouvelle

Graphisme et mise en page : www.sophiebousser.com

Impression : Imprimerie Gonnat - VIRIGNIN 01300

communication@crozet.fr

